

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**  
**Réservation d'hébergement ou d'emplacement « tourisme » par des particuliers**

**Coordonnées du Prestataire :**

Camping SAINTE VICTOIRE, SAS C.S.V., RCS : Aix-en-Provence 309 635 399  
Quartier LE PARADOU  
613 avenue Jullien Gautier, 13100 Beaucueil - France  
Tél : 04 42 66 96 43 ; Port : 07 63 85 59 79 ; E-mail : [campingsaintevictoire@orange.fr](mailto:campingsaintevictoire@orange.fr) ; Internet : [www.campingsaintevictoire.com](http://www.campingsaintevictoire.com)

**DEFINITIONS :**

**COMMANDE ou RESERVATION ou LOCATION : Achat des Services.**

**SERVICES :** location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme ».

**HEBERGEMENT :** résidence mobile de loisirs = Mobil-Home, Bungalow Toile CYRUS et habitation légère de loisirs = Campétoile.

**ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain de camping Sainte-Victoire, exploité par SAS C.S.V. ('le Prestataire'), aux clients non professionnels (« Les Clients » ou « le Client »), sur son site Internet [www.campingsaintevictoire.com](http://www.campingsaintevictoire.com) ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où le Prestataire commercialise les Services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidences mobiles de loisir (mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat « loisirs ».

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet [www.campingsaintevictoire.com](http://www.campingsaintevictoire.com) ou sur support écrit -papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions du Prestataire, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. La version applicable au Client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par le Prestataire à la date de passation de la Commande par le Client.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :  
Camping SAINTE VICTOIRE, Quartier LE PARADOU, 613 avenue Jullien Gautier, 13100 Beaucueil

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées soit en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne, ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet [www.campingsaintevictoire.com](http://www.campingsaintevictoire.com), soit, en cas de réservation hors Internet, par tout autre moyen approprié.

**ARTICLE 2 – RESERVATIONS**

Le Client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par le Prestataire les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

Demande de réservation d'un locatif ou d'un emplacement, remplissage d'un formulaire de réservation, versement d'un acompte. A réception de l'acompte, un contrat est édité et envoyé par mail ou à défaut par courrier. Il doit être renvoyé au camping. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les Services.

Toute Commande passée sur le site internet [www.campingsaintevictoire.com](http://www.campingsaintevictoire.com) constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

**ARTICLE 3 – TARIFS**

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux TARIFS en vigueur sur le site internet [www.campingsaintevictoire.com](http://www.campingsaintevictoire.com), ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros TTC (TVA 10% incluse).

Les TARIFS tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le site internet [www.campingsaintevictoire.com](http://www.campingsaintevictoire.com) ou sur tout support d'information ou de communication.

Ces TARIFS sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet [www.campingsaintevictoire.com](http://www.campingsaintevictoire.com), dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client. Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et le Prestataire n'est plus tenu par les prix.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion de la réservation, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet [www.campingsainteivictoire.com](http://www.campingsainteivictoire.com) ou dans les informations (courrier, mail, ...) communiquées préalablement au Client, et calculés préalablement à la passation de la Commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais de dossier.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client au plus tard à son arrivée.

### **3.1. TAXE DE SÉJOUR**

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune / communauté de communes, n'est pas incluse dans les TARIFS. Son montant est déterminé par personne et par jour et est variable en fonction des destinations. Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

## **ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT**

### **4.1. ACOMPTE**

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le Client.

Un acompte correspondant à 30% du prix total de la fourniture des Services commandés, auxquels s'ajoutent les frais de dossier de réservation, est exigé lors de la passation de la commande par le Client\*. Dans le cas d'une réservation par courrier, il devra être réglé dès réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande.

\*excepté pour les réservations d'une nuit en emplacement possibles uniquement via le logiciel de réservation en ligne et pour lesquelles l'intégralité du coût de la nuitée sera demandée.

\*\*sauf si la réservation est effectuée, dans les 30 jours précédant la date d'arrivée pour les locations, ou dans les 14 jours précédant la date d'arrivée pour les emplacements, auxquels cas l'intégralité du montant du séjour sera demandée.

Il ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement par le Prestataire du fait d'une annulation du Client (sauf cas prévus par l'article 6.4 des présentes conditions générales).

#### **4.1.1 POUR LES LOCATIONS**

Le solde du séjour\*devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée, sans relance. Sans règlement du solde dans le délai prévu, le Prestataire se réserve le droit d'annuler la réservation. L'acompte précédemment versé restera acquis par le camping.

Dans le cas d'une Réservation de Location dans les 30 jours précédant la date d'arrivée, la totalité du montant de la location\* sera exigée à la réservation.

\* Pour le cas des mobil-home MEDITERRANEE réservés à des longs séjours : au montant du prix de la location s'ajoute le coût de la consommation électrique calculée sur les relevés du compteur à l'arrivée et au départ effectués en présence du Client selon le prix du kW indiqué aux TARIFS.

#### **4.1.2 POUR LES EMPLACEMENTS**

Le solde du séjour devra être intégralement réglé 14 jours avant la date d'arrivée, sans relance. Sans règlement du solde dans le délai prévu, le Prestataire se réserve le droit d'annuler la réservation. L'acompte précédemment versé restera acquis par le camping.

Dans le cas d'une Réservation d'Emplacement dans les 14 jours précédant la date d'arrivée, la totalité du montant de la location sera exigée à la réservation.

### **4.2. PAIEMENTS**

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, ou après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 10 % du montant TTC du prix de la fourniture des Services, seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

### **4.3. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT**

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

## ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

### 5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

#### 5.1.1 POUR LES LOCATIONS

Arrivées : entre 16 heures et 19 heures

Départs : entre 8 heures et 10 heures avec Prise de RDV avec la Direction pour l'état des lieux

L'hébergement pourra être occupé à partir de 16 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 10 heures le jour du départ.

Les hébergements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location définis dans les TARIFS et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes. Le responsable du contrat doit être majeur au jour de l'entrée dans les lieux. Toute personne en visite doit être obligatoirement déclarée à l'accueil avant de pénétrer dans le camping; elle ne peut rester dans le camping qu'entre 11 et 22h et l'accès à la piscine lui est interdit.

Les hébergements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire fixée aux TARIFS selon le locatif pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

#### 5.1.2 POUR LES EMPLACEMENTS

Arrivées : entre 14 heures et 19 heures (entre 15 heures et 18 heures 30 en basse saison)

Départs : entre 8 heures et 11 heures. Une nuit supplémentaire pourra être facturée en cas de départ au delà de l'heure prévue.

Les emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants et d'installations définis dans les TARIFS et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

L'accès se fait par barrières automatiques dont l'ouverture se fait par un code entre 7 et 22H30.

**Les caravanes double-essieu ne sont pas acceptées.**

### 5.2. DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie - dont le montant est fixé aux TARIFS et varie selon le locatif- est exigé du Client le jour de la remise des clés, par chèque ou en espèces uniquement, et lui est rendu le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

## ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

**Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).**

### 6.1. MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite du nombre de personnes autorisés, des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

### 6.2. INTERRUPTION

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

### 6.3. ANNULATION

#### 6.3.1 POUR LES LOCATIONS

En cas d'annulation par le Client plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, le Client sera redevable à titre d'indemnité de rupture de contrat, d'un montant égal à 30 % du coût total du séjour (soit le montant correspondant à l'acompte versé à la Réservation, tel que défini à l'article 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT des présentes Conditions Générales de Vente).

En cas d'annulation par le Client dans les 30 jours avant la date d'arrivée prévue, ou si le Client ne se présente pas à cette date, un montant égal au total du séjour, est exigé.

### 6.3.2 POUR LES EMBLEMES

En cas d'annulation par le Client plus de 14 jours avant la date d'arrivée prévue, le Client sera redevable à titre d'indemnité de rupture de contrat, d'un montant égal à 30 % du coût total du séjour (soit le montant correspondant à l'acompte versé à la Réservation, tel que défini à l'article 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT des présentes Conditions Générales de Vente).

En cas d'annulation par le Client dans les 14 jours avant la date d'arrivée prévue ou si le Client ne se présente pas à cette date, la totalité du montant du séjour reste exigible.

**Dans tous les cas d'annulation, les frais de traitement et de gestion (article 3) resteront acquis au Prestataire.**

#### **Garantie Annulation**

*Elle est proposée aux clients mais reste facultative. Cf IPID et Conditions Générales d'Assurance CampezCouvert en lien sur la page d'accueil du site internet du camping [www.campingsainte victoire.com](http://www.campingsainte victoire.com)*

### **6.4. ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE**

En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour donneront lieu à la délivrance d'un avoir valable 18 mois remboursable à l'issue de la période de validité, déduction faite des frais de dossier et de l'assurance annulation qui resteront acquis au Prestataire.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

Par dérogation aux dispositions de l'article Annulation, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de dossier et de l'assurance annulation qui resteront acquis au Prestataire. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 18 mois.

### **ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT**

Le campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping ainsi que celui de la piscine.

#### **7.1. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

#### **7.2. ACCES A LA PISCINE**

L'accès à la piscine est réglementé et subordonné à l'acceptation et au respect de son règlement dûment affiché. Il est réservé uniquement à la clientèle du camping. Accès interdit aux visiteurs pour raisons de sécurité et d'assurance. Seuls les maillots de bain de piscine collants sont autorisés pour l'accès à la piscine : *le port de caleçons, shorts, bermudas, linges de corps, pantalons ou assimilés est interdit*. Interdiction de boire, manger et fumer sur les plages. Seuls les brassards, les gilets bouées et les petites bouées sont autorisés. Bouées ou animaux gonflables de grandes tailles interdits. En dehors des horaires d'ouverture classiques, selon les circonstances, la piscine peut être fermée pour des raisons d'hygiène ou techniques.

#### **7.3. ANIMAUX**

Deux animaux maximum tolérés par Emplacement **sous réserve d'acceptation**— à l'exception des chiens 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories ainsi que les chiens non catégorisés ou potentiellement dangereux— à condition d'avoir été déclarés lors de la réservation d'emplacement. Ils doivent être tenus en laisse en permanence pour ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres résidents. Vous devez respecter les règles élémentaires d'hygiène (l'animal ne doit pas faire ses besoins dans l'enceinte du camping). Le carnet de vaccination est obligatoire et les vaccins doivent être à jour.

Ils ne sont en aucun cas admis dans les locations, sur les aires de jeux pour enfants et dans les sanitaires.

#### **7.4. VISITEURS**

Les visiteurs sont tenus de se déclarer à leur arrivée et doivent payer une redevance par personne fixée aux TARIFS. Ils sont admis entre 11h et 22h. Ils doivent stationner leur voiture au parking à l'extérieur du camping et se présenter à la réception dès leur arrivée. Chiens des visiteurs interdits sur le camping et accès à la piscine interdits aux visiteurs pour des questions de sécurité et d'assurances.

**Tout abus venant des visiteurs ou des locataires ayant des visiteurs pourra entraîner leur expulsion.**

#### **7.5. CALME NOCTURNE**

Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

## 7.6. TROUBLES ET NUISANCE

La direction se réserve le droit de mettre un terme immédiat et sans indemnités au séjour du résident en cas de préjudice et de dégradations à l'encontre du camping.

## 7.7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande.

## ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE - GARANTIE

Le Prestataire garantit le Client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 12 heures à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 3 jours suivant la constatation, par le Prestataire, du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client. Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet [www.campingsainte victoire.com](http://www.campingsainte victoire.com) du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

## ARTICLE 9 - DROIT DE RETRACTATION

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance et hors établissement, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation.

## ARTICLE 10 – LITIGE - MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et le Prestataire ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite à C.S.V. ou Camping Sainte-Victoire).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle  
[www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr)  
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

## ARTICLE 11 – OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation (Article L. 223-2 du code de la consommation) lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr>

## ARTICLE 12 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

● Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu' il elle poursuit les finalités suivantes :

- la prospection
- la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
- l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements du Prestataire,
- le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
- la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.

● Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
- la facturation,
- la comptabilité.

Le Prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec Le Prestataire. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du Prestataire n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du Prestataire.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [campingsaintevictoire@orange.fr](mailto:campingsaintevictoire@orange.fr)
- ou par courrier postal à l'adresse suivante : C.S.V. ou Camping SAINTE VICTOIRE, Quartier LE PARADOU, 613 avenue Jullien Gautier, 13100 Beaurecueil accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

#### **ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE - LANGUE**

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 14 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet [www.campingsaintevictoire.com](http://www.campingsaintevictoire.com) emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.